



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

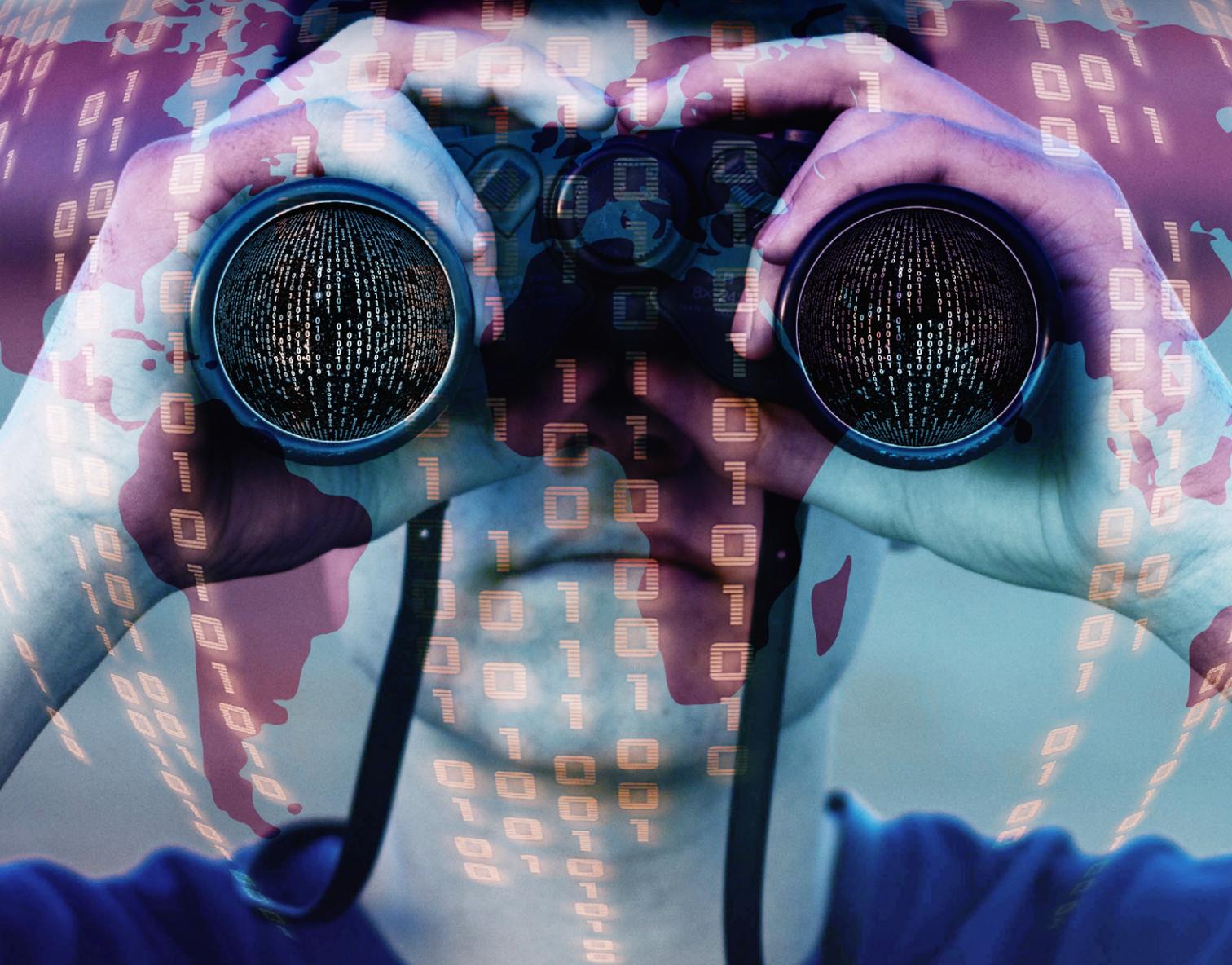
*Liberté
Égalité
Fraternité*



IHEMI

INSTITUT
DES HAUTES ÉTUDES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS
DU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR
LES ÉTUDES STRATÉGIQUES ET PROSPECTIVES
2021**





Le **Fonds d'investissement en études stratégiques et prospectives (FIESP)** a été créé en 2017 par le ministère de l'Intérieur afin de **renforcer la coopération avec les universités et de soutenir la recherche scientifique** dans les champs de compétence qui lui sont propres.

En 2021, ce mécanisme de soutien sera, en partie, orienté en direction d'**études** dites prospectives en promouvant celles-ci au sein du milieu universitaire. Dans ce cadre, le ministère de l'Intérieur propose un **appui financier** pour la **réalisation d'études à caractère prospectif dans le présent appel à projets.**

Ce 4^e appel à projets, piloté par **l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI), créé par arrêté du ministre de l'Intérieur du 3 septembre 2020,** est principalement destiné à **soutenir des études et recherches permettant de faire émerger des scénarios prospectifs et des orientations** pour l'action des pouvoirs publics de demain.

Cet appel à projets propose aux chercheurs et universitaires, **à partir des connaissances qui leur sont propres et des travaux déjà menés,** de se livrer à un exercice méthodologique qui consisterait à construire des scénarios prospectifs **bâti sur l'existant,** et d'en inférer des directions, voire des bifurcations pour l'action publique et l'aide à la décision.

LES THEMES DE L'APPEL À PROJETS

Dans cet esprit, il sera laissé à l'équipe de recherche le choix de la méthodologie prospective compte tenu des thématiques et objectifs généraux de l'appel.

Les thématiques d'études retenues pour 2021 sont les suivantes, après validation du 12^e Comité des études du ministère de l'Intérieur en février 2021 et du Comité stratégique de l'IHEMI, présidé par le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur :

> Les crises de demain

La crise liée à l'épidémie de COVID-19 a révélé toute la complexité de la gestion d'une crise et à quel point il est crucial que l'État se dote des stratégies, des actions et des moyens nécessaires pour y répondre dans toute son ampleur.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la construction d'un observatoire des crises au sein de l'IHEMI, il est proposé aux candidats de se livrer à une réflexion sur quelles pourraient être les crises de demain et les impacts opérationnels qu'elles pourraient avoir sur l'action publique, aujourd'hui. Est attendu de la part des équipes de recherche un travail sur la pluralité des méthodes de gestion de crise soumises à l'épreuve des faits. Quelles sont les évaluations de ces méthodes ? sont-elles prises en compte dans les nouveaux dispositifs ? S'il reste difficile de prévoir les crises et leur(s) impact(s), les pouvoirs publics sont-ils outillés concrètement pour faire face à l'incertitude ? Dans cette perspective, la notion de résilience, souvent convoquée, est-elle à l'œuvre ou ne s'agit-il que d'un concept ayant acquis une autonomie sans traduction dans le réel ? Les chercheurs pourront s'attacher à discuter la place, la pertinence des plans, des guides, des mementos lors de la survenue des crises.

Les effets du changement climatique sont une illustration de la projection dans un futur plus ou moins proche et les catastrophes naturelles qui pourraient en découler sont particulièrement intéressantes en termes de réponses possibles. En arrière-plan, c'est aussi le risque d'irréversibilités auxquels les décideurs doivent se préparer.

Autre enjeu de recherche, celui de la crise dans la crise (parfois présenté sous le vocable « crises hybrides ») ou des effets en cascade d'une crise initiale agissant sur l'ensemble du corps social. Les crises mettent aussi à l'épreuve les démocraties. Quelle acceptation sociale des mesures d'exception lorsque la crise l'y « oblige » ? Sont-elles, au contraire, des épreuves qui les renforcent ?

Autant de questions que les équipes pourront examiner, y compris en s'inspirant des expériences étrangères, notamment européennes.

> La sécurité et les forces de sécurité intérieure à l'aune des changements sociétaux à venir

La loi « sécurité globale » donne à voir la multiplicité des acteurs dans le champ de la sécurité. Elle invite à penser la co-production de sécurité et à articuler des secteurs trop longtemps tournés sur eux-mêmes. Si la rationalité est un ressort de cette proposition législative, il est laissée une place pour l'expérimentation locale, ce qui nourrit la thèse d'un nécessaire ancrage territorial des politiques de sécurité. Ainsi, se dessinent les contours d'une forme de subsidiarité qui mérite une analyse des jeux d'acteurs, des motivations et des actions. L'évaluation des politiques de sécurité constitue, dès lors, un outil d'une grande portée heuristique. Il serait, en ce cas, pertinent d'imaginer des appairages entre inspections (IGA, IGPN, IGGN) et groupes de recherche locaux.

Sur un plan économique, le secteur de la sécurité enregistre une croissance stable, dynamisée par les technologies du numérique (IA) et une demande soutenue. Une étude qui lierait évolution démographique et demande de sécurité permettrait de mieux comprendre la structure de cette demande. Peut-on considérer une demande différenciée suivant la catégorie d'âge ? Le vieillissement de la population implique-t-il une adaptation des services de police et de gendarmerie pour répondre tant au sentiment d'insécurité qu'à la victimation ? Dans le même sens, comment se traduit la demande de sécurité des plus jeunes (accueil, prise de plainte, résolution de problèmes) ? Dans la même logique, comment mieux individualiser la réponse des FSI ?

De la même manière, quel est l'impact des nouvelles technologies ? Comment les évolutions liées au développement des technologies auront des impacts sur les réponses des pouvoirs publics en matière de sécurité ? Comment les décideurs et les agents pourront être accompagnés dans leur action par ces technologies sans être dominés par elles ? Comment la formation peut-elle être utile dans ce sens ?

Il est attendu, sur cet axe, des travaux combinant une analyse rétrospective et prospective afin de penser les politiques publiques de sécurité des prochaines années.

> La confiance dans les institutions

Les institutions étatiques, politiques et sociales sont des pôles de stabilité, or, des événements récents, à l'instar du mouvement des « gilets jaunes » ou des hésitations vaccinales, sont vus comme une forme de crise de confiance envers ces institutions. Pourquoi et comment prend forme cette crise ? Quels en sont les ressorts ?

Certaines catégories de population sont-elles plus concernées par cette érosion de la confiance dans les institutions. Comment l'objectiver ? Entre défiance et méfiance, s'agit-il d'une forme de coupure entre le « peuple » et les élites ?

Les nouvelles technologies peuvent-elles aider les pouvoirs publics dans l'établissement de cette confiance ? Peuvent-elles aider en matière de formation des agents au développement de la confiance dans les institutions ?

Il est proposé de réfléchir sur la question de l'acceptabilité de l'autorité et de tout ce qui menace la confiance pour déboucher sur des scénarios prospectifs en matière de relations entre la population et les institutions régaliennes, et leur amélioration, notamment.

> Thématique ouverte

Le ministère de l'Intérieur soutient, dans le cadre de cet appel à projets, toute initiative s'inscrivant dans le champ de la prospective dans une optique d'intérêt général, citons, par exemple et de manière non exhaustive, des thématiques ayant trait aux réseaux sociaux, à l'indépendance industrielle de secteurs considérés comme vitaux, aux questions d'intelligence artificielle et de sécurité des algorithmes, à la résilience industrielle dans les territoires, aux radicalités militantes, aux liens entre sécurité et écologie, à la sécurisation des processus électoraux....

LES MODALITES

Durée du projet

La **durée de l'étude** proposée dans le cadre de l'appel à projets du FIESP 2021 se situera entre **6 mois et 12 mois**.

Conditions à remplir par les candidats

Le porteur du projet doit être rattaché à un **établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou à un organisme public de recherche français ou européen**.

Le porteur du projet ne peut candidater que dans son laboratoire de rattachement principal.

Le statut du porteur de projet doit permettre de justifier d'un engagement pérenne du laboratoire d'accueil pour la conduite de son projet.

Il ne peut pas être en contrat postdoctoral au moment de la réalisation du projet.

Chaque laboratoire d'accueil pourra proposer **plusieurs projets d'étude, un seul pourra en revanche être retenu pour bénéficier de la subvention**.

La production et livraison de l'étude

Les travaux doivent être rédigés en **langue française avec un résumé court en langue anglaise**. Le format normal de livraison serait une étude de l'ordre d'une trentaine de pages

La **livraison finale s'opère en 5 exemplaires papier** et une version numérique.

FINANCEMENT

Une convention **sera établie entre le ministère de l'intérieur et l'université ou le centre de recherche bénéficiaire de la subvention** précisant les modalités de financement, d'exécution, les objectifs et le calendrier de l'étude ou des livrables définis.

Le financement accordé par le ministère de l'Intérieur aux laboratoires d'accueil des lauréats de l'appel à projets du FIESP est une **subvention**.

Elle est accordée pour la durée du projet et son montant **se situera entre 10 000 et 40 000 euros par projet**.

Le montant de la subvention du ministère de l'Intérieur sera déterminé au vu de la **cohérence entre le contenu du projet de recherche et son budget prévisionnel**, de l'ensemble des avis des membres du Comité des études mandatés et de l'intérêt marqué par les directions pour les travaux.

Les **dépenses couvertes** par cette subvention sont :

- des dépenses de personnels affectés spécifiquement au projet (chercheurs, ingénieurs, techniciens, personnels d'appui),
- des achats ou amortissements d'équipements et de matériels de recherche,
- des travaux de recherche sous-traités à des entreprises ou à des laboratoires publics ou privés,
- d'autres dépenses afférentes à la réalisation de l'étude (frais de déplacement, organisation de séminaires ou de colloques...).

Ces dépenses ne peuvent pas recouvrir les frais de gestion correspondant au traitement de la subvention par l'organisme gestionnaire. Les dépenses sont éligibles à compter de la date de publication des résultats de l'appel à projets.

L'IHEMI est chargé du suivi de la mise en œuvre de cet appel à projets.

MODALITES DE SELECTION ET RESULTATS

L'Institut des hautes études du ministère de l'intérieur opère un examen de recevabilité des projets. L'évaluation et la sélection des projets s'effectuent sous la responsabilité du **Comité des études du ministère de l'Intérieur**. Le Comité des études sélectionnera les projets lauréats de l'appel à projets à la suite d'une évaluation opérée par un jury composé d'experts de différentes directions du ministère de l'Intérieur.

Les résultats de l'appel à projets seront communiqués aux candidats en **juin 2021**.

DEPÔT DES CANDIDATURES

L'ouverture de l'appel à projets s'opère le vendredi 12 mars 2021.

Les candidats sont invités à remplir le formulaire de candidature ci-joint et à l'envoyer à l'adresse mail : comitedesetudes@interieur.gouv.fr et à l'adresse postale : IHEMI Place Beauvau 75800 Paris

**L'appel à projets sera clos
le dimanche 9 mai à minuit**